

Jardins des Délices



art SÉNAT

Avec *ArtSénat*, le Sénat veut renouer avec une histoire, qui avait fait du Luxembourg un des lieux de prédilection de l'art vivant.

A l'origine de cette initiative, il y a un constat : l'absence à Paris d'un lieu où puissent s'exprimer en dehors des circuits officiels ou commerciaux les jeunes artistes qui vivent et travaillent dans notre pays.

L'ambition d'*ArtSénat* est de proposer, tous les ans, à la fin du printemps, au cœur d'un quartier qui, dans un passé encore récent, a attiré les regards du monde entier et qui abrite toujours aujourd'hui nombre de galeries d'art, un espace de liberté.

Le principe consiste à donner « carte blanche » à des personnalités les plus diverses dont le parcours doit, par son originalité, nous garder des dangers de la pensée unique artistique et nous permettre de jeter un regard sans esprit de système sur les courants les plus variés de la création contemporaine.

La seule consigne donnée au commissaire invité est de choisir les artistes qu'il aime et qui, parce que pour la plupart, ils ne sont pas encore connus du grand public, méritent l'appellation de « jeunes artistes ».

L'Orangerie du Sénat, est apparue par son passé, son volume et son affectation même, offrir un lieu magique, propre à mettre en valeur toutes les formes d'expression plastique.

Cette année, Emmanuel Daydé, ancien rédacteur en chef de la revue *Muséart*, et, actuellement, directeur adjoint à la Direction des affaires culturelles de la ville de Paris, commissaire invité de cette première édition, manifeste ses affinités électives autour d'un tableau emblématique de Jérôme Bosch, le *Jardin des délices*. Il nous invite à son tour à goûter les fruits de la création de sept jeunes artistes qui placent le corps, la nature et la matière au centre de leur démarche.

Puisse le public se laisser séduire par l'attrait de la découverte et venir nombreux à cette exposition, confortant ainsi la confiance que le Président du Sénat place dans la vitalité de la jeune création en France.

CHRISTIAN PONCELET
président du Sénat

sophie
SAINRAPT

La Chute (détail), technique mixte (2000). 350 x 200 cm



la chute des anges DE SOPHIE SAINRAPT



On sait que c'est en pratiquant l'anatomie sur des cadavres que Leonard de Vinci changea le cours- et le corps - de la peinture. A l'instar de Rodin qui concevait ses sculptures comme des morceaux choisis arrachés à l'anatomie, Sophie Sainrapt à son tour aime à dépecer le corps humain, pour mieux le comprendre, le magnifier, le détruire et le reconstruire. Son *Homme morcelé* est un Adam circulaire réduit à l'état de portions de chair charbonneuse que l'on envoie aux chiens, ou mieux, à des créatures démoniaques tout droit sorties de l'Enfer de Bosch, et revisitées en rouge et vert au monotype.

Devenu Prométhée en révolte contre l'ordre de Dieu, Adam ne quitte plus en pleurant le Paradis terrestre, mais en serrant le poing, prêt à se battre. De tentatrice, Eve est devenue consolatrice : elle l'incite à la paix. Maculés de terre brune, séparés par un grillage comme derrière un barbelé de prison, ces deux premiers hommes chassés du jardin d'Eden font de *La Chute* un Jugement Premier qui refuse toute malédiction.

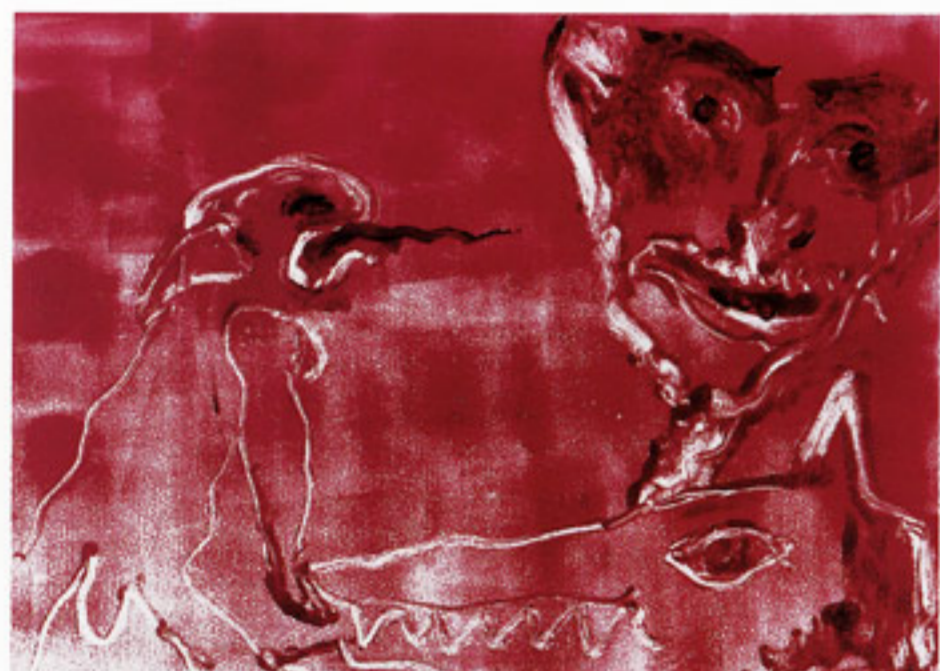
La figure sans cesse recommencée de l'enfant qui dort devient alors une multitude d'anges à l'état de veille. Enfant elle-même de la bombe et des catastrophes, Sainrapt remodèle ces petites faces en bombant leurs contours à la manière d'apparitions urbaines.

Arbre de Jessé en même temps qu'Arbre de Vie, un lourd tronc noueux exhibe des fruits comme autant de corps féminins à saisir et à enfanter. L'Enfer n'existe que pour celui qui l'admet.

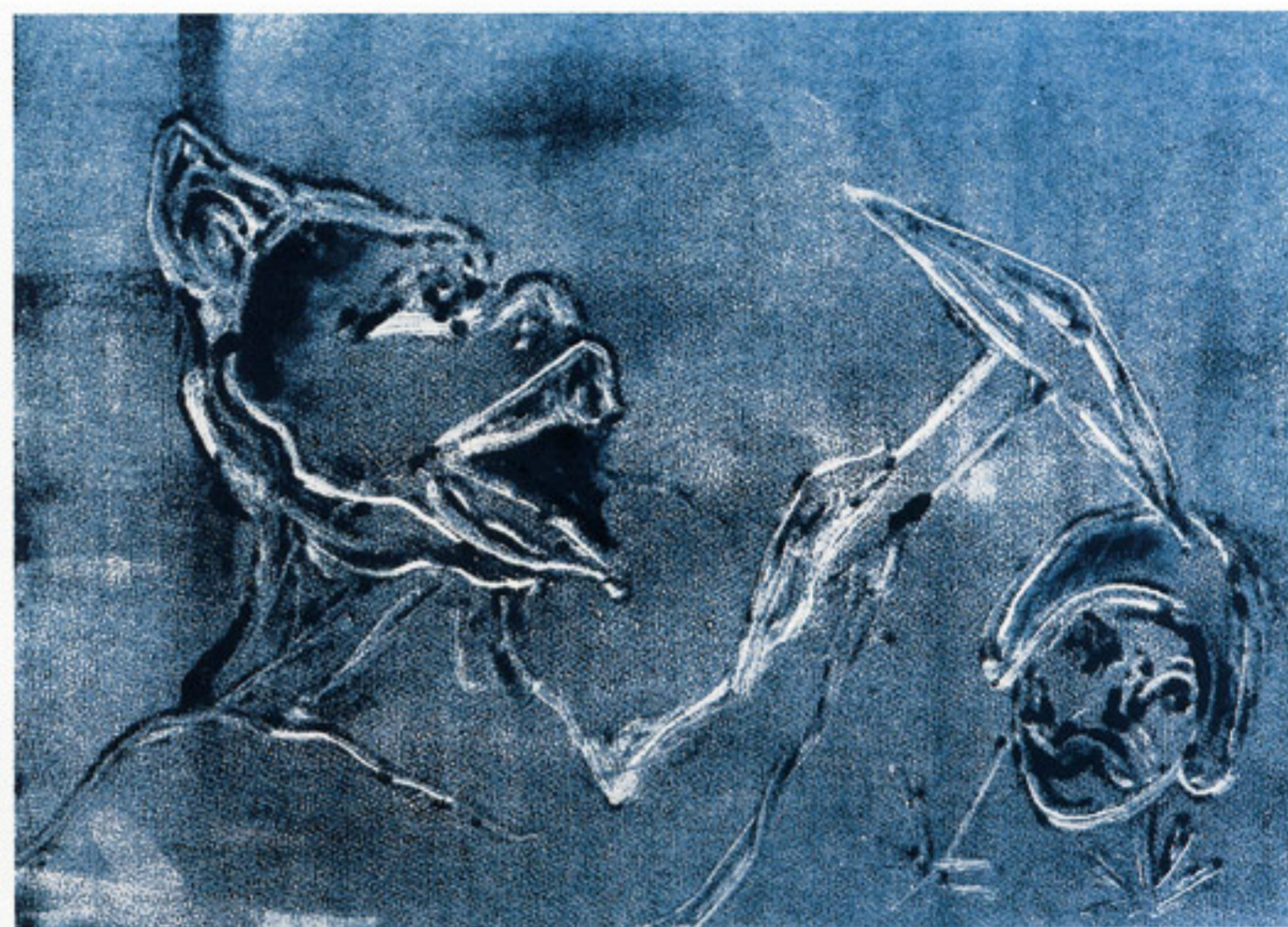
E. D.

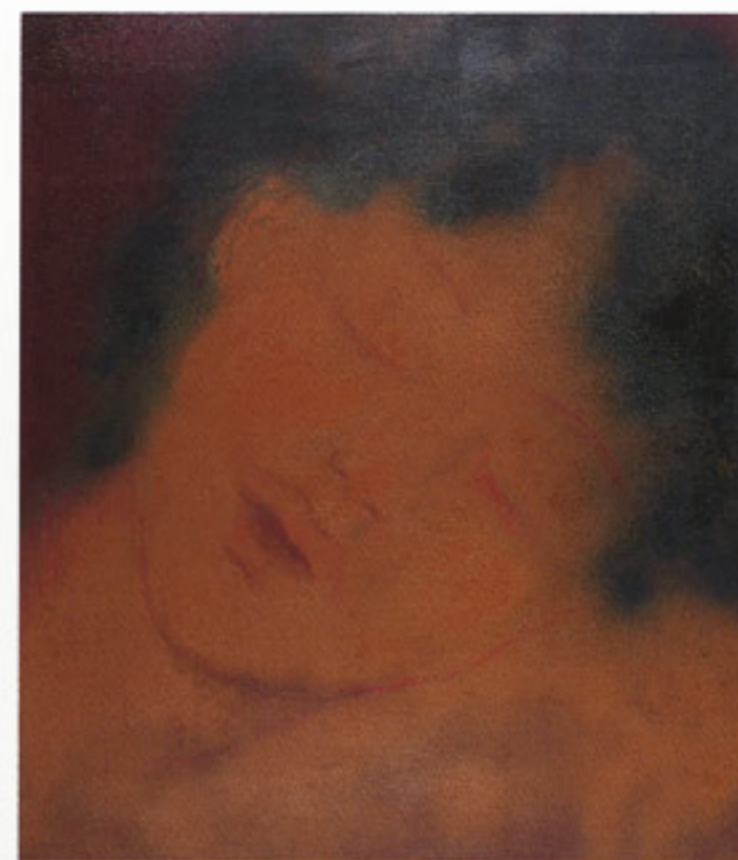
L'Enfer : l'Homme morcelé, fusain sur toile (2000), 200 x 200 cm





L'Enfer : Les Diables (1 à 6), monotype (2000), 65 x 50 cm





Le Paradis : Les Anges (1 à 7), acrylique sur toile (2000), 90 x 80 cm

